

Fraternité

Liberté Égalité



49/PMSMP1

Retrouvez tous nos services en ligne, 24h/24, 7j/7 sur : www.pole-emploi.fr

Si vous souhaitez nous contacter:

3995 Service gratuit + prix appel

SOC DECATHLON RUE DE LA CENTENAIRE 59170 CROIX

Références à rappeler : LA MADELEINE, le 21 Septembre 2022

N° SIRET: 306138900 03746

P2259390015100 - MME PLATTEAU No convention:

Concerne: **DECATHLON** 59170 CROIX

MBA NKOTO Roger Votre correspondant:

Tél.: -

Objet : Convention relative à la mise en œuvre d'une « Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel »

(PMSMP)

Monsieur,

Vous trouverez ci-joint la convention permettant l'accueil dans votre structure de MME PLATTEAU MANON JUSTINE. Cette convention est accompagnée d'une annexe détaillant les activités à mener durant l'immersion professionnelle ainsi que d'un exemplaire du bilan.

Nous vous remercions de bien vouloir :

- vérifier l'exactitude des informations renseignées,
- apposer votre signature ainsi que le cachet de votre structure dans la rubrique « structure d'accueil »,
- nous retourner la convention signée ainsi que son annexe.

Nous vous ferons parvenir ultérieurement votre exemplaire de convention signée par toutes les parties.

En cas de difficulté, vous pouvez contacter le conseiller pôle emploi référent dont les coordonnées figurent sur le CERFA.

Veuillez agréer, Monsieur, nos sincères salutations.

Votre correspondant(e): Roger MBA NKOTO

NOTICE EXPLICATIVE

Ce cerfa doit être adressé en original à l'ASP pour les seuls bénéficiaires ayant le statut « Salarié bénéficiaire d'un contrat aidé ».

CADRE ORGANISME PRESCRIPTEUR

La prescription de période de mise en situation en milieu professionnel s'effectue sous la responsabilité d'un organisme prescripteur et au regard de l'intérêt d'une telle période par rapport au parcours d'accompagnement social ou professionnel mis en œuvre pour le bénéficiaire.

L'organisme prescripteur peut être l'une des structures spécifiquement désignées par l'article L. 5135-2 du code du travail ou avoir la qualité de prescripteur par voie de convention (5° du L. 5135-2 du code du travail). Dans ce cas, précisez quel organisme a conventionné le prescripteur (n° de conventionnement ainsi que coordonnées de la structure conventionnant).

Dans le cas où la structure d'accompagnement social ou professionnel est distincte de l'organisme prescripteur, celle-ci sera partie prenante à la convention et spécifiquement désignée dans le cadre « structure d'accompagnement ».

CADRE BENEFICIAIRE

Ressortissants de pays tiers hors Union Européenne ou EEE ou Confédération suisse : Les bénéficiaires ressortissants de pays tiers hors Union Européenne ou EEE ou Confédération suisse doivent être en situation régulière sur le territoire français et justifier soit d'une carte de résident, soit d'une carte portant la mention « vie privée ou familiale » ou « salarié » en cours de validité et couvrant l'intégralité de la période de mise en situation en milieu professionnel.

Travailleur reconnu TH: En présence d'un bénéficiaire ayant une reconnaissance de travailleur handicapé, cochez l'une des 3 cases (RQTH, AAH, Autres TH).

Situation avant l'entrée en période de mise en situation en milieu professionnel : Cocher la case (un seul choix possible) correspondant à la situation du bénéficiaire avant son entrée en PMSMP, indépendamment du cadre de l'accompagnement social ou professionnel dont il fait l'objet et de l'opérateur qui effectue la prescription. Pour les cas de PMSMP concernant des bénéficiaires salariés effectuées en suspension du contrat de travail, cocher également la case associée « PMSMP en suspension ». Pour les bénéficiaires en service civique, en ESAT, BRSA, ... cocher la case « Autre ».

Cas des bénéficiaires salariés: Les bénéficiaires salariés doivent préalablement à l'établissement de la convention PMSMP avoir obtenu l'accord explicite de leur employeur qui est partie prenante à la convention dès lors que la PMSMP s'effectue dans le cadre du maintien du contrat de travail. Pour les PMSMP effectuées en suspension du contrat de travail, l'employeur n'a pas à intervenir dans la convention et la case « PMSMP en suspension » doit obligatoirement être cochée. Pour les bénéficiaires d'un contrat aidé (CUI, EAV), mentionner impérativement le n° de contrat et adresser l'original signé du présent cerfa à l'ASP

CADRE STRUCTURE D'ACCUEIL

Forme juridique: Seules les personnes morales ou physiques (activité professionnelle exercée sous forme d'entreprise individuelle) disposant d'un numéro de SIRET peuvent être structure d'accueil. La structure d'accueil doit satisfaire à l'ensemble des obligations de déclaration et de paiement en matières d'impôts et de cotisations sociales et ne pas avoir fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour des infractions visées aux articles L. 8221-1, L. 8221-2, L. 8221-3, L. 8221-1, L. 5222-1, L. 5222-2, L. 8231-1, L. 8241-1 et L. 8241-2 du code du travail.

Personne responsable de l'accueil : Il s'agit obligatoirement d'une personne physique intervenant directement dans la structure d'accueil, nommément désignée, chargée d'accueillir, d'aider, d'informer, de suivre et d'évaluer le bénéficiaire pendant toute la période de mise en situation en milieu professionnel. Elle doit notamment s'assurer que le bénéficiaire a reçu l'ensemble des informations relatives aux dispositions et consignes en matière d'hygiène et de sécurité.

CADRE STRUCTURE D'ACCOMPAGNEMENT

Désignation de la structure d'accompagnement : Il s'agit de l'organisme qui assure l'accompagnement social ou professionnel du bénéficiaire et donc la mise en œuvre de la période de mise en situation en milieu professionnel. Cette structure peut être distincte de l'organisme prescripteur. Dans ce cas, elle doit être précisément désignée.

Conseiller référent : Le conseiller référent est une personne physique, nommément désignée, chargée d'assurer l'accompagnement du bénéficiaire pendant toute la durée de la période de mise en situation en milieu professionnel. Il est le contact privilégié de la structure d'accueil, veille au bon déroulement de la période et est garant de la mise en œuvre des évaluations en fin de période.

CADRE PERIODE DE MISE EN SITUATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

Période: La convention peut être conclue pour une durée d'un mois au plus, cette durée s'entendant de date à date, y compris, en cas de présence discontinue du bénéficiaire dans la structure d'accueil. On entend par présence discontinue, les périodes où le bénéficiaire n'est pas présent dans la structure d'accueil chaque jour ouvré. Précisez le 1er jour de début de période ainsi que le dernier jour. La période de mise en situation en milieu professionnel pouvant être renouvelée au sein d'une même structure d'accueil, précisez s'il s'agit d'un renouvellement ou non. En cas de renouvellement, précisez le numéro de la convention initiale pour un suivi de la durée totale de la période au sein de la même structure d'accueil, qui ne pourra dépasser, toutes périodes et renouvellements confondus. 60 jours sur 12 mois consécutifs.

Objet de la période de mise en situation en milieu professionnel : Cochez la case (un seul choix possible) correspondant à l'un des 3 objets prévus par l'article L. 5135-1 du code du travail.

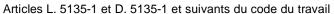
Activités confiées - Conditions de mise en œuvre et d'évaluation : Précisez les éléments clefs de la période, son contexte, les tâches confiées, les objectifs assignés au bénéficiaire et à la structure d'accueil qui encadrent de façon la plus précise la mise en situation en milieu professionnel et en permettront son évaluation.

Il est possible de détailler ces éléments dans une annexe qui fera partie de la convention.

Calendrier: Précisez les jours et horaires pendant lesquels se déroule la période de mise en situation en milieu professionnel. Les règles de présence applicables au bénéficiaire sont identiques à celles applicables aux salariés de la structure d'accueil, la période devant être exécutée dans les conditions normales existantes dans la structure d'accueil afin d'avoir une appréciation réelle et contextualisée. Il est ainsi possible que la période puisse se dérouler un dimanche, un jour férié ou sur des horaires atypiques.

Mesures de prévention en matière d'hygiène et de sécurité : La structure d'accueil précise les éventuelles mesures de prévention mises en œuvre et met à disposition, le cas échéant, les équipements de protection individuelle nécessaires.

CONVENTION RELATIVE À LA MISE EN OEUVRE D'UNE PÉRIODE DE MISE EN SITUATION EN MILIEU PROFESSIONNEL N° P22593900151 0 0 cerfa





L'ORGANISME PRESCRIPTEUR	
Dénomination : Agence Pôle emploi LA MADELEINE	
Forme juridique : Etablissement public administratif Adresse : IMMEUBLE LE CRYSTAL 38 ALLEE VAUBAN	
Adiesse . IIVIVILOBLE LE ORTOTAL SU ALLEE VAUDAIN	_
Code postal : 59110 Commune : LA MADELEINE	② 3995
S'agit-il d'un prescripteur conventionné ? ☐ Oui ☒ Non - Si oui, référence du d	conventionnement :
Coordonnées de la structure conventionnant :	
S'agit-il de la structure d'accompagnement ? ☒ Oui ☐ Non	
LE BÉNÉFICIAIRE	
M. ☐ Mme ☒ Nom de naissance : PLATTEAU	Prénom : MANON JUSTINE
Nom d'usage : PLATTEAU	RQTH: AAH: Autres TH:
Né(e) le : 29/10/1994 à (commune) : DUNKERQUE	
(département / pays) : NORD	
Nationalité : 🗵 France 🗆 Union européenne ou EEE ou Confédération	on suisse
Si Autre : Intitulé du titre de séjour :	
N° du titre de séjour :	Date d'expiration :
Adresse : APPARTEMENT 51 Complément d'adresse : 3 RUE DE FLANDRE	
Code postal : 59110 Commune : LA MADELEINE	
Pays: FRANCE	
© 0612165874 Courriel: manon-platteau@orang	e.fr
Personne à prévenir en cas d'urgence :	
Situation du bénéficiaire avant l'entrée en période de mise en situation e	en milieu professionnel :
☐ Demandeur d'emploi suivi par Pôle emploi - N° DE : 049 5116511A	
☐ Jeune sans emploi suivi par la mission locale - Date inscription : ☐ ☐ Demandeur d'emploi suivi par un organisme relevant du 1° bis du L. 5311-	1 du code du travail
- Date inscription : ,	4 du code du travair
☐ Salarié d'une structure de l'IAE relevant du 2° du L. 5311-4 du code du trav	vail PMSMP en suspension
☐ Salarié bénéficiant d'un contrat aidé ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	oxdot PMSMP en suspension $oxdot$
dépt année n° ordre avenant	avenant ent modification
☐ Autre salarié en accompagnement social ou professionnel	PMSMP en suspension
Autre, à préciser :	
Si le bénéficiaire est un salarié :	
Dénomination / Raison sociale de l'employeur :	
	l° SIRET : [
Adresse:	
Code postal : Commune :	
(C) + []	
Représenté par : Nom :	Prénom :
Fonction:	
LA STRUCTURE D'ACCUEIL	
Dénomination / Raison sociale : DECATHLON	
Forme juridique : Société européenne N° SIRET : 30613890003746 Code APE : 8211Z	
Adresse : RUE DE LA CENTENAIRE	
Code postal : 59170 Commune : CROIX	
Pays : FRANCE	
Activité principale : SERVICES ADMINISTRATIFS COMBINES DE BUREAU	
Convention collective ou accord de branche applicable :	Dránom i II ICTINIC
Personne responsable du bénéficiaire : Nom : DUBOIS Fonction : DIRECTEUR DES RESSOURCES HUMAINES	Prénom : JUSTINE
6 0611221213 Courriel : justine.dubois@decathle	on com
S'agit-il de l'organisme prescripteur ? LA STRUCTURE D'ACCOMPAGNEME S'agit-il de l'organisme prescripteur ? Non SI OUI, NE COM	ENT PLETER QUE LA ZONE CONSEILLER REFERENT
Dénomination :	. LITEN GOL LA ZONE CONSCILLER REFERENT
Forme juridique :	
Adresse:	
Code postal : Commune :	
Conseiller référent : Nom :	Prénom :
(Courriel :	@

LA PÉRIODE DE MISE EN SITUATION EN MILIEU PROFESSIONNEL										
La période es	st prévue	du :	05/09/2022	au	06/0	9/2022	soit 14 he	ures.		
Renouvellem	=		■ Non	- Si oui	. n° de la	convention	initiale :			
Lieu d'exécut										
Objet de la pe										
			métier ou ui			é				
X			projet profe							
			marche de r			E MICE EN	OFLIVE	ET DIÉI	/ALLIATION	
A ativitá a a a									VALUATION	
Activités con Développeur				•	Detail d	es activites	et conditio	ons de n	iise en œuvie	e en annexe 🗵
Developpedi	Develop	peuse w	reb							
<u>Organisation</u>										,
Lundi :	de	à	et de	à		U Vendredi		à	et de	à
☐ Mardi :	de	à	et de	à		□ Samedi :	de	à	et de	à
☐ Mercredi :	de	à	et de	à		☐ Dimanche ☐ Dimanche		à	et de	à
☐ Jeudi :	de	à	et de	à		Observation	S:			
	11.7									
Mise à dispos		luipeme	nt de protect	ion indiv	riduelle :	⊔ o	ui 🗵 No	n		
Si oui, précis Présence d'a		uros do	právantion :		Oui 🛛	Non				
Si oui, précis		uies de	prevention.		J Oui 🔼	NOH				
Obligations des										
_	•									
							e convention	et à metti	e en œuvre l'ens	semble des actions lui
permettant d'atte - Respecte							onnées et in	former le c	onseiller référent	de tout retard ou
			ments justificati		_	•				
			dispositions et n bligatoire des E					ibles aux s	alariés dans la st	ructure d'accueil,
		•	tout incident et			tes et taches co	illees ,			
						cueil et de son :	suivi des diffi	icultés qu'il	pourrait rencont	rer dans la mise en
	cette périod								,	
		de la pério	de de mise en s	ituation en	milieu profe	ssionnel dans la	a construction	n de son pa	arcours d'insertio	n
	essionnelle. cueil s'enga	ge à pren	dre l'ensemble	des dispos	itions néces	saires en vue d	le permettre	au bénéfi	ciaire d'exercer l	es activités et tâches
telles que définie										sionnelle attendus, et
notamment à :	une nerconn	o chargée	d'accueillir d'ai	der d'infor	mer de quic	ler et d'évaluer	a hánáficiair	e nendant	la nériode de mis	e en situation en
	ofessionnel;	ic onargoo	a accaciiii, a ai	acı, a iiii oi	mor, ac gaic	ici ci a cvalaci	o benencian	c peridant	ia periode de illia	ic on situation on
										emporaire d'activité, à
			olacement d'un			•				durána auntidiana
 S'assurer que la mise en situation en milieu professionnel respecte les règles applicables à ses salariés pour ce qui a trait aux durées quotidienne et hebdomadaire de présence, à la présence de nuit, au repos quotidien, hebdomadaire et aux jours fériés; 										
- Etre couvert par une assurance Multirisque Professionnelle en cours de validité tant à l'encontre de tiers que sur des biens de la structure d'accueil;										
- Mettre en œuvre toutes les dispositions nécessaires en vue de se conformer aux articles R. 4141-3-1 et suivants du code du travail en matière										
d'information des salariés sur les règles d'hygiène et de sécurité applicables dans son établissement et fournir l'ensemble des EPI nécessaires ;										
 Prévenir dès connaissance des faits, et au plus tard dans les 24 heures, la structure d'accompagnement de tout accident survenant soit au cours ou sur le lieu de la mise en situation en milieu professionnel, soit au cours du trajet domicile-structure d'accueil; 										
			ansport et instal		•	iner, son au co	urs uu trajet	domiche	Structure a acci	ieii ,
		-	-			re chaque fois o	ue cela s'av	ère nécess	aire.	
 Libérer, à la demande de la structure d'accompagnement, le bénéficiaire chaque fois que cela s'avère nécessaire. <u>La structure d'accompagnement s'engage</u>, en la personne du conseiller référent, à assurer la mise en œuvre de la période de mise en situation en milieu 										
professionnel, et notamment à : - Assurer l'accompagnement dans la structure d'accueil du bénéficiaire au travers de visites et d'entretiens sous toute forme ;										
									,	ériode de mise en
	en milieu pro			. 0000 00 0	. с. тоттога с р	ou. regioi touto	amilianto po	aram can	orm portaant ta pe	
- Informer sans délai l'organisme prescripteur ou, si le bénéficiaire est salarié, l'employeur de ce dernier, de tout accident survenant au cours ou sur										
le lieu de la mise en situation en milieu professionnel ou de trajet qui lui serait signalé dans le cadre de cette période ; - Réaliser le bilan / évaluation de la mise en situation réalisée, transmis, le cas échéant, à l'organisme prescripteur.										
 Realiser le blian / evaluation de la mise en situation realisee, transmis, le cas echeant, a l'organisme prescripteur. L'organisme prescripteur s'engage, à : 										
- Analyser la pertinence de la période de mise en situation en milieu professionnel proposée et d'en définir des objectifs adaptés aux besoins,										
possibilités et capacités tant du bénéficiaire que de la structure d'accueil ;										
 Procéder à la déclaration dans les 48 heures de tout accident de travail ou de trajet qui lui serait signalé auprès de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du lieu de résidence du bénéficiaire dès lors qu'il couvre le risque AT/MP. 										
				1 1	1					
			Fait le :	سلسا	• • •	_ à				
Le (la) béné			ployeur si le		La struct		L'organi			e d'accompagne
ou son repré					d'accu		prescrip			i différent de
légal (Signatu		(Signa	ture et cache	zi) (SIG	ınatüre et	cachet) (Sig	jilature et	cacriet)		ne prescripteur ure et cachet)
Gigriatu									Gigilatt	a o o odon o lj

Transmis à l'ASP le :

Destinataires :

Exemplaire 1 : ASP / Exemplaire 2 : Bénéficiaire ou représentant légal / Exemplaire 3 : Employeur

Exemplaire 4 : Structure d'accueil / Exemplaire 5 : Prescripteur / Exemplaire 6 : Structure d'accompagnement

Annexe à la prescription

PRESTATION DEMANDEUR

Période de mise en situation en milieu professionnel

Page 1

Annexe à la convention n° P22593900151 0 0 PMSMP du : 05/09/2022 au : 06/09/2022 Bénéficiaire : PLATTEAU MANON JUSTINE Structure d'accueil : DECATHLON Objet de la PMSMP :

□ Découvrir un métier ou un secteur d'activité
 □ Confirmer un projet professionnel
 □ Initier une démarche de recrutement

Détail de la prescription

Si nécessaire, joindre la fiche ROME et cocher les activités concernées dans la fiche.

Développeur / Développeuse web

Commentaire(s) sur l'organisation de la période dans la structure d'accueil

"lundi 05/09/2022 : 09:00-12:00, 14:00-18:00 mardi 06/09/2022 : 09:00-12:00, 14:00-18:00"



Bilan de la Période de mise en situation en milieu professionnel

page : 1 / 2

Pôle emploi : Agence Pôle emploi LA MADELEINE

Correspondant Pôle emploi :

Nom du bénéficiaire : PLATTEAU MANON JUSTINE

N° identifiant: 049 5116511A

Structure d'accueil : DECATHLON Correspondant de l'entreprise : DUBOIS Convention n° : P22593900151 0 0

Code ROME: M1805

OBJET DE LA PMSMP						
☐ Découvrir un métier ou un secteur d'activité	X	Confirmer un projet p	orofessionne	el		Initier une démarche de recrutement
Emploi/métier : Développeur / Développeuse web						
Commande du conseiller			Résultats (cocher l'un des trois niveaux)			Tâches réalisées,
Activités et compétences associées			Ne connaît pas	Sait faire	Maîtrise	matériel et matériaux utilisés
Informations liées à l'emploi			Oui	Non	N'a pas pu être évaluée	Commentaires
Autres informations liées à l'emploi						



Bilan de la Période de mise en situation en milieu professionnel

page: 2/2

Pôle emploi : Agence Pôle emploi LA MADELEINE

Correspondant Pôle emploi :

Nom du bénéficiaire : PLATTEAU MANON JUSTINE

N° identifiant : 049 5116511A

Structure d'accueil : DECATHLON Correspondant de l'entreprise : DUBOIS Convention n° : P22593900151 0 0

Code ROME: M1805

CONCLUSIONS:		
_e bénéficiaire peut :	- présenter sa candidature à un poste de	Date :
	conisées (types d'entreprise, type de formation) :	SIGNATURE :
	prendre (le cas échéant) :	
DREEDWATIONS DILL	∱ΝΈΓΙΩΙΑΙΡΕ ·	
DBSERVATIONS DU B	ENEFICIAIRE:	
		SIGNATURE :